

17 avril 2000

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **SPÉCIALE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le **17 avril 2000** à **16** heures 30 à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE
JEAN-JACQUES BOISVERT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur ANDRÉ BENOÎT, gestionnaire principale, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2000-04-163 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL DU 17 AVRIL 2000
- 2 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**
 - 2000-04-164 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 AVRIL 2000
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2000-04-165 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 10 AVRIL 2000
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

2000-04-17

- 2000-04-166 4.1 CONFÉRENCE INTITULÉE « COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET ENTREPRISES VIRTUELLES : DÉFIS ET ENJEUX »
- N. M. 4.2 DIXIÈME ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BEDFORD
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 642-90, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À RÉGLEMENTER LE BLINDAGE ET LA FORTIFICATION D'UNE CONSTRUCTION
- 2000-04-167 5.2 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2000-04-168 5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 642-4-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 642-90, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À RÉGLEMENTER LE BLINDAGE ET LA FORTIFICATION D'UNE CONSTRUCTION »
- AM 5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 700-91 TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À PERMETTRE DANS LA ZONE C04-400, L'IMPLANTATION D'UNE STRUCTURE MÉTALLIQUE AUTO PORTANTE AVEC BÂTIMENT DE SERVICES ANNEXES
- 2000-04-169 5.5 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENTS ET DU RÈGLEMENT LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2000-04-170 5.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-56-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 700-91 TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À PERMETTRE DANS LA ZONE C04-400, L'IMPLANTATION D'UNE STRUCTURE MÉTALLIQUE AUTO PORTANTE AVEC BÂTIMENT DE SERVICES ANNEXES »
- 6. RÈGLEMENT**
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 2000-04-171 7.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE FAITE POUR UN EMPRUNT PAR BILLET DE UN MILLION QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (1 088 000 \$) PAR BILLETS EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 774-94
- 2000-04-172 7.2 MODALITÉ POUR UN EMPRUNT DE UN MILLION QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (1 088 000 \$), PAR BILLETS EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 774-94

2000-04-17

2000-04-173	7.3	OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 98 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME
2000-04-174	7.4	ENTENTE CONCERNANT LA CONTESTATION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA PROPRIÉTÉ DE HYUNDAI INSCRITE AU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNALE 1999-2000-2001
2000-04-175	7.5	SUBVENTION ACCORDÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVE À L'ASPHALTAGE DU CHEMIN D'ADAMSVILLE, RÉALISÉ EN 1999
2000-04-176	7.6	ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE, DEUX ROUES MOTRICES, CABINE ALLONGÉE
2000-04-177	7.7	ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE, DEUX ROUES MOTRICES, CABINE ALLONGÉE
2000-04-178	7.8	ADJUDICATION DU CONTRAT POUR CLÔTURER LA FAÇADE DU GARAGE MUNICIPAL
2000-04-179	7.9	VENTE D'UN CAMION INTERNATIONAL 1995 ET D'UN CAMION FORD F-150, 1983
2000-04-180	7.10	AUTORISATION DONNÉE À TOURISME GRANBY-BROMONT HAUTE-YAMASKA D'EXPLOITER LE BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE SITUÉ AU 83, BOULEVARD DE BROMONT
2000-04-181	7.11	DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAILLER LA NUIT À LA CARRIÈRE DE BROMONT
2000-04-182	7.12	MODIFICATION APPORTÉE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-04-146 INTITULÉE « RÉALISATION D'UN CD PROMOTIONNEL
N. M.	7.13	NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, ANNÉE 2000
2000-04-183	7.14	MANDAT DONNÉ À UN INGÉNIEUR RELATIVEMENT AU TRACÉ DE LA RUE CHAMPLAIN
2000-04-184	7.15	CAMPING VACANCES BROMONT INC. : DEMANDE D'AUTORISATION POUR EXÉCUTION DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
	8.	AFFAIRES DU PERSONNEL
2000-04-185	8.1	ENGAGEMENT D'UNE SURNUMÉRAIRE À L'HÔTEL DE VILLE
2000-04-186	8.2	REMPLACEMENT DE LA SECRÉTAIRE DU SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
2000-04-187	8.3	EMBAUCHE D'UNE PERSONNE TITULAIRE DU POSTE DE CHEF COMPTABLE

2000-04-17

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

N. M. 9.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LOUISE HAREL, MINISTRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE ET MINISTRE RESPONSABLE DES AÎNÉS CONCERNANT LE DISCOURS SUR LE BUDGET

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2000-04-188 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O. M. A.

2000-04-163

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL DU 17 AVRIL 2000**

ATTENDU QUE, les membres du Conseil sont tous présents et qu'ils ont signé la « Renonciation à l'avis de convocation »

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Le sujet suivant a été ajouté à l'ordre du jour :

7.15 CAMPING VACANCES BROMONT INC. : DEMANDE
D'AUTORISATION POUR EXÉCUTION DES
TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

- Les sujets 4.2 et 7.13 sont reportés à une séance subséquente.

- Les sujets numéros 5.1, 5.2 et 5.3 auraient dû se lire de la façon suivante :

5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION NUMÉRO 642-90, TEL QU'AMENDÉ, DE
FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS POUR PROHIBER
LE BLINDAGE DES BÂTIMENTS

5.2 DISPENSE DE LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT ET
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 642-4-2000 LORS DE LEUR
ADOPTION RESPECTIVE

2000-04-17

5.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 642-4-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 642-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS POUR PROHIBER LE BLINDAGE DES BÂTIMENTS »

- Les sujets numéros 5.4, 5.5 et 5.6 auraient dû se lire de la façon suivante :

5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION DE D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : A) AUTORISER LES ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATION SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE C04-400 ; B) PRÉVOIR LA CONSERVATION D'UNE BANDE BOISÉE SUR TOUT LE POURTOUR D'UN TERRAIN OCCUPÉ PAR UNE ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATION DANS LA ZONE C04-400

5.5 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-56-2000 LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

5.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-56-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION DE D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : A) AUTORISER LES ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATION SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE C04-400 ; B) PRÉVOIR LA CONSERVATION D'UNE BANDE BOISÉE SUR TOUT LE POURTOUR D'UN TERRAIN OCCUPÉ PAR UNE ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATION DANS LA ZONE C04-400 »

- Le sujet numéro 7.9 aurait dû se lire de la façon suivante :

7.9 VENTE D'UN CAMION INTERNATIONAL 1975 ET D'UN CAMION FORD F-150, 1983

ADOPTÉ

2000-04-164

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 AVRIL 2000**

2000-04-17

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 3 avril 2000 sauf pour la résolution numéro 2000-04-150 qui aurait dû se lire de la façon suivante :

2000-04-150

**EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT
SURNUMÉRAIRE**

ATTENDU l'évaluation des besoins du service d'inspection, tel que formulé par Monsieur Bernard Boileau ;

ATTENDU l'importance d'assurer une mise à jour des dossiers et des inspections sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU la croissance des demandes et requêtes auprès du service d'inspection ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'embauche de Monsieur François Bernard à titre d'inspecteur en bâtiment, pour une durée de cinquante (50) jours ouvrables, répartis entre le 4 avril et le 30 2000, selon un honoraire à être déterminé selon les besoins du service et de rémunérer ce poste selon les dispositions de la convention collective soit, classe 1, an 1.

ADOPTÉ

ADOPTÉ

2000-04-165

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
10 AVRIL 2000**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2000-04-17

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de l'assemblée du Comité tenue le 10 avril 2000 sauf pour la résolution numéro 00-017 qui est suspendue pour étude.

ADOPTÉ

2000-04-166

**CONFÉRENCE INTITULÉE « COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET
ENTREPRISES VIRTUELLES : DÉFIS ET ENJEUX »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (270 \$)**, taxes en sus, à la Fondation de l'entrepreneurship, somme représentant six (6) inscriptions à la conférence intitulée « Commerce électronique et entreprises virtuelles : défis et enjeux »

ADOPTÉ

N. M.

**DIXIÈME ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE
BEDFORD**

Le sujet numéro 4.1 est reporté à une séance subséquente.

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 642-90,
TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS
POUR PROHIBER LE BLINDAGE DES BÂTIMENTS**

Monsieur le conseiller **JEAN-GUY TARTE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de construction numéro 642-90, tel qu'amendé, de façon à ajouter des dispositions pour prohiber le blindage des bâtiments.

2000-04-17

2000-04-167

**DISPENSE DE LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 642-4-2000 LORS DE LEUR ADOPTION
RESPECTIVE**

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont reçu, au préalable, copie du projet de règlement ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 642-4-2000 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 642-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS POUR PROHIBER LE BLINDAGE DES BÂTIMENTS », lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2000-04-168

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 642-4-2000
INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION NUMÉRO 642-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À
AJOUTER DES DISPOSITIONS POUR PROHIBER LE BLINDAGE DES
BÂTIMENTS »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu, au préalable, copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2000-04-167 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le projet de règlement numéro 642-4-2000 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 642-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS POUR PROHIBER LE BLINDAGE DES BÂTIMENTS »

ADOPTÉ

2000-04-17

AM

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION DE D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : A) AUTORISER LES ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATION SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE C04-400 ; B) PRÉVOIR LA CONSERVATION D'UNE BANDE BOISÉE SUR TOUT LE POURTOUR D'UN TERRAIN OCCUPÉ PAR UNE ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATION DANS LA ZONE C04-400

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif au zonage et aux plans d'implantation de d'intégration architecturale numéro 700-91, tel qu'amendé, de façon à : a) autoriser les antennes de télécommunication selon certaines conditions particulières dans la zone c04-400 ; b) prévoir la conservation d'une bande boisée sur tout le pourtour d'un terrain occupé par une antenne de télécommunication dans la zone C04-400.

2000-04-169

DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-56-2000 LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont reçu, au préalable, copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-56-2000 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION DE D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : A) AUTORISER LES ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATION SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE C04-400 ; B) PRÉVOIR LA CONSERVATION D'UNE BANDE BOISÉE SUR TOUT LE POURTOUR D'UN TERRAIN OCCUPÉ PAR UNE ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATION DANS LA ZONE C04-400 ».

ADOPTÉ

2000-04-17

2000-04-170

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-56-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION DE D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : A) AUTORISER LES ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATION SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE C04-400 ; B) PRÉVOIR LA CONSERVATION D'UNE BANDE BOISÉE SUR TOUT LE POURTOUR D'UN TERRAIN OCCUPÉ PAR UNE ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATION DANS LA ZONE C04-400 »

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2000-04-169 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le projet de règlement numéro 700-56-2000 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION DE D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : A) AUTORISER LES ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATION SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE C04-400 ; B) PRÉVOIR LA CONSERVATION D'UNE BANDE BOISÉE SUR TOUT LE POURTOUR D'UN TERRAIN OCCUPÉ PAR UNE ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATION DANS LA ZONE C04-400 »

ADOPTÉ

2000-04-172

ACCEPTATION DE L'OFFRE FAITE POUR UN EMPRUNT PAR BILLET DE UN MILLION QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (1 088 000 \$) PAR BILLETS EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 774-94

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2000-04-17

QUE la Ville de Bromont accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque nationale pour son emprunt de **UN MILLION QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (1 088 000 \$)** par billet en vertu du règlement numéro 774-94, au prix de 98,5240 \$ et échéant en série en cinq (5) ans comme suit :

MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE
189 200 \$	5,50%	25 avril 2001
202 400 \$	5,75%	25 avril 2002
216 600 \$	5,85%	25 avril 2003
231-800 \$	6,00%	25 avril 2004
248 000 \$	6,65%	25 avril 2005

Coût net : 6,4642

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

2000-04-172

MODALITÉ POUR UN EMPRUNT DE UN MILLION QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (1 088 000 \$), PAR BILLETS EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 774-94

ATTENDU QUE LA Ville de Bromont se propose d'emprunter, par billets, un montant total de **UN MILLION QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (1 088 000 \$)** en vertu du règlement numéro 774-94 ;

ATTENDU QU'il serait avantageux, pour la municipalité, de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations ;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

2000-04-17

QUE les billets soit signés par la mairesse et la trésorière.

QUE les billets soient datés du 25 avril 2000.

QUE les billets portent un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.

QUE ces billets, quant au capital, seront remboursables comme suit :

1. 189 200 \$
2. 202 400 \$
3. 216 600 \$
4. 231 800 \$
5. 248 000 \$

5. 0.00 \$ (à renouveler)

ADOPTÉ

2000-04-173

**OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 98 DU CADASTRE DU
CANTON DE BROME**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre d'achat d'une partie du lot 98 du cadastre de canto de Brome, faite par Monsieur Michel Carbonneau de Paul Carbonneau & fils inc ;

ATTENDU QUE le lot p-98 est inaccessible par la voie publique et qu'il n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égouts ;

ATTENDU les caractéristiques physiques du lot ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre d'achat d'une partie du lot 98 du cadastre officiel du Canton de Brome, d'une superficie de 1 741,93 mètres carrés au prix de 0,10 \$ du pied carré, le tout conformément à la proposition de Monsieur Michel Carbonneau de Carbonneau & fils inc. dans sa lettre du 4 avril 2000.

QUE les frais inhérents à la transaction soient à la charge de l'acquéreur

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ou, en son absence le maire suppléant ainsi que le greffier, Monsieur Pierre Simoneau ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente.

ADOPTÉ

17 avril 2000

2000-04-174

**ENTENTE CONCERNANT LA CONTESTATION DE L'ÉVALUATION
FONCIÈRE DE LA PROPRIÉTÉ DE HYUNDAI INSCRITE AU RÔLE
D'ÉVALUATION TRIENNALE 1999-2000-2001**

ATTENDU QUE la compagnie Hyundai a déposé une requête introductive d'un recours devant le tribunal administratif de Québec, à l'égard de l'évaluation de son immeuble sis au 100, boulevard de l'Aéroport, à Bromont ;

ATTENDU les recommandations de la firme d'évaluateurs mandatée par la Ville de Bromont dans ce dossier ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, telle que rédigée, l'entente intervenue entre la Ville de Bromont et la compagnie Hyunday.

DE mandater la mairesse, Madame Pauline Quinlan et le greffier, Monsieur Pierre Simoneau, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite entente.

DE mandater M^e Paul Wayland, procureur de la Ville de Bromont, à signer ladite entente.

DE mandater M^e Wayland à faire les représentations appropriées devant le Tribunal administratif du Québec afin de donner suite à la présente entente.

ADOPTÉ

2000-04-175

**SUBVENTION ACCORDÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS
RELATIVE À L'ASPHALTAGE DU CHEMIN D'ADAMSVILLE,
RÉALISÉ EN 1999**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000 \$)**, conformément aux stipulations du ministère des Transports.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

17 avril 2000

D'autoriser le greffier, Monsieur Pierre Simoneau, à signer les documents.

ADOPTÉ

2000-04-176

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE,
DEUX ROUES MOTRICES, CABINE ALLONGÉE**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 31 mars 2000, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUSSIONNAIRE	PRIX CAMIONNETTE ANNÉE 2001*	PRIX POUR PEINTURER AUX COULEURS DE LA VILLE*
Maheu auto inc	26,616,00 \$	1000,00 \$
Bessette automobile inc	29 019,00 \$	1 600,00 \$

* taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'achat d'une camionnette, année 2001, deux roues motrices, cabine allongée ainsi que le contrat de peinture de ladite camionnette, au plus bas soumissionnaire conforme soit, Maheu auto inc. selon les prix soumis et conformément aux spécifications de l'appel d'offres.

ADOPTÉ

2000-04-177

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE,
DEUX ROUES MOTRICES, CABINE ALLONGÉE**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 13 avril 2000, les soumissions suivantes ont été reçues :

17 avril 2000

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX CAMIONNETTE *	PRIX POUR PEINTURER AUX COULEURS DE LA VILLE*
Formule Ford inc	31 483,00 \$	1 650,00 \$
Deragon auto cité inc	31 500,00 \$	1 500,00 \$

* taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'achat d'une camionnette, année 2000, deux roues motrices, cabine allongée ainsi que le contrat de peinture de ladite camionnette, au plus bas soumissionnaire conforme soit, Deragon inc. selon les prix soumis et conformément aux spécifications de l'appel d'offres.

ADOPTÉ

2000-04-178

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR CLÔTURER LA FAÇADE DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 13 avril 2000, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS*	PRIX POUR LE ROC OU TROU*
Clôture Spec ii inc	4 930,00 \$	25,00 \$
CLÔTURE LAPLUME INC	5 103,74 \$	57,50 \$

* Taxes en sus

2000-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'installation d'une clôture en façade du garage municipal au plus bas soumissionnaire conforme soit Clôture Spec II inc. selon les prix soumis.

ADOPTÉ

2000-04-179

VENTE D'UN CAMION INTERNATIONAL 1975 ET D'UN CAMION FORD F-150, 1983

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 13 avril 2000, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	CAMION LOADSTAR 1975 Forfait	CAMION F-150 1983 Forfait
Patrick Southière	----	160,00 \$
Machinerie Denis Jacques inc	311,00 \$	61,00/

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger les contrats de vente suivants : de vente des camions aux plus hauts soumissionnaires conformes soit :

- Patrick Southière, pour le camion Ford F-150 1983
- Machinerie Denis Jaques inc., pour le camion International Loadstar 1700, 1975 ;

ADOPTÉ

17 avril 2000

2000-04-180

**AUTORISATION DONNÉE AU CLD HAUTE-YAMASKA
D'EXPLOITER LE BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE SITUÉ
AU 83, BOULEVARD DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont autorise le CLD Haute-Yamaska à exploiter le bureau d'information touristique situé au 83 boulevard de Bromont à Bromont.

ADOPTÉ

2000-04-181

**DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAILLER LA NUIT À LA
CARRIÈRE DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur René Trottier, directeur régional de Construction DJL inc., datée du 13 avril 2000, demandant une autorisation pour que la carrière puisse être en opération, du 17 avril au 12 mai 2000, jusqu'à 2 heures 30 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise Construction DJL inc. à exploiter sa carrière jusqu'à 23 heures pour une période de vingt (20) jours de la réception de la présente résolution et ce, en autant que le bruit produit ne soit pas jugé excessif.

ADOPTÉ

2000-04-182

**MODIFICATION APPORTÉE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-04-
146 INTITULÉE « RÉALISATION D'UN CD PROMOTIONNEL »**

17 avril 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier la résolution numéro 2000-04-146 en ajoutant le nom de Monsieur Robert Clermont à celui de Monsieur Guy Desautels.

ADOPTÉ

N. M.

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME, ANNÉE 2000**

Le sujet numéro 7.13 est reporté à une séance subséquente.

2000-04-183

**MANDAT DONNÉ À UN INGÉNIEUR RELATIVEMENT AU TRACÉ
DE LA RUE CHAMPLAIN**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme Laboratoire Richelieu – Estrie Ltée pour réaliser une évaluation technique de la déviation de la rue Champlain et ce, pour une somme ne dépassant pas **TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (3 500 \$)**.

ADOPTÉ

2000-04-184

**CAMPING VACANCES BROMONT INC. : DEMANDE
D'AUTORISATION POUR EXÉCUTION DES TRAVAUX D'AQUEDUC
ET D'ÉGOUT**

17 avril 2000

ATTENDU QUE le projet de construction du Camping vacances Bromont, sur un terrain parallèle au boulevard de Bromont et ayant un accès sur la rue Bleury; nécessite la mise en place de services d'aqueduc et d'égouts domestique ;

ATTENDU la demande d'autorisation pour l'exécution desdits travaux faites par la firme Les Consultants S. M. inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne s'oppose pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation par le ministère de l'Environnement relativement à la réalisation de ces travaux qui ne contreviennent pas à la réglementation municipale.

ADOPTÉ

2000-04-185

ENGAGEMENT D'UNE SURNUMÉRAIRE À L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU les vacances annuelles et les besoins occasionnels de remplacement à l'hôtel de ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Monik Beaudoin à titre de secrétaire surnuméraire, classe 4, an 1, selon la convention collective en vigueur, lors de vacances et de surplus de travail, durant l'année 2000 et ce, pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

2000-04-186

REMPLACEMENT DE LA SECRÉTAIRE DU SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU les vacances annuelles de Madame Marie-Stella Maillhot ;

ATTENDU le besoin de former la personne remplaçante afin qu'elle soit autorisée à rentrer les données de la police ;

17 avril 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Monik Beaudoin remplace Madame Marie-Stella Mailhot pour une période de Cinq (5) semaines.

QUE Madame Beaudoin ait une période d'entraînement de deux (2) semaines à Nicolet pour une formation CRPQ.

QUE le salaire de Madame Beaudoin soit celui de la classe 3, an 1, de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2000-04-187

**EMBAUCHE D'UNE PERSONNE TITULAIRE DU POSTE DE CHEF
COMPTABLE**

ATTENDU QUE le poste de chef comptable est vacant suite au départ de Madame Clémence Gamache ;

ATTENDU QUE les entrevues des candidats sélectionnés se sont tenues le 13 avril 2000 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé de Messieurs Pierre Brassard et André Benoît et de Madame Danielle Rioux ont retenu la candidature de Madame Michèle Dupuis ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Michèle Dupuis au poste de chef comptable, classe 1, échelon 5, à compter du 25 avril 2000, pour une période d'essai de six (6) mois.

QUE le salaire annuel de Madame Dupuis soit de 40 480 \$

QUE les conditions de travail de Madame Michèle Dupuis soient celles prévues aux « Politiques et conditions de travail régissant les employés cadre et non syndiqués de la Ville de Bromont »

ADOPTÉ

17 avril 2000

N. M

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LOUISE HAREL, MINISTRE
D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET À LA MÉTROPOLE ET
MINISTRE RESPONSABLE DES AÎNÉS CONCERNANT LE DISCOURS
SUR LE BUDGET**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Harel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Pierre Bellefleur fait des commentaires relativement au projet d'implantation d'une station service sur le boulevard de Bronont, Deux représentants de Petro-Canada donnent des informations au Conseil concernant l'implantation du Pétro-Canada.

2000-04-188

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER